

DECISION N°2026-052/CP

OBJET : ORGANISATION D'UN SPECTACLE PYROSCENIQUE CHOREGRAPHIE DE TYPE « SON ET LUMIERES » POUR LES FESTIVITES DES 14 JUILLET 2026, 2027 et 2028.

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société PYROPROJECT,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour l'organisation d'un spectacle pyroscénique chorégraphié de type « son et lumières » pour les festivités des 14 juillet 2026, 2027 et 2028 sera signé par mes soins avec la société PYROPROJECT - SIRET N° 502 172 745 000 23 - située au 7 bis rue de Ruyaulcourt 62 147 HERMIES.

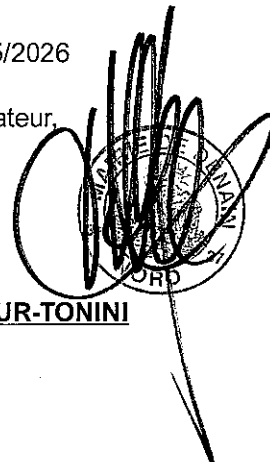
Article 2 : Le montant total des prestations de la consultation est fixé à 25 000€ HT soit 30 000€ TTC par année de marché sous réserve de la révision des prix prévue au cahier des charges.

Article 3 : Le présent marché prend effet à compter de sa notification jusqu'à la fin des prestations. Il est reconductible deux fois pour des durées semblables par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant pas dépasser trois ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 19/05/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,



ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire